



## Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

[mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr](mailto:mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr)

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2019

## Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mille dix-neuf et le 17 septembre 2019 à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 6 septembre 2019, s'est réunie sous la présidence de Bernard ROMIEUX à la salle des fêtes de Chigy.

**Sont présents** : Bernard ROMIEUX, Bernard COQUILLE, Luc MAUDET, Francis HUVER, Céline LOISON, Magalie THEROUÉ, Gérard TERVILLE, Lysiane LE GOFF, Cédric CORNAIRE, Cyril CHARLES, Patrick MORCEL, Claudine LECLERC, Camille BRAULT, Jérôme VINCENT, Sylvie MOSIMANN, Ludovic DUVEAU, Louis BOUCHENY, Joël CRETTE, Michelle MICHALKOVIC, Maryse BOURGEOIS, Nathalie COLIN, Guy LAMARRE, Marie-José MASSON, Bernard DAVOUST.

**Représentés** : Mireille GARNIER par Gérard TERVILLE, Marie-Laure CABOURDIN représentée par Guy LAMARRE, Aline CLEMENT représentée par Louis Boucheny.

**Absents** : Bernard PERRIN-BONNET, Sébastien BARRE, Lionel LANGUILLAT.

24 conseillers présents, 3 conseillers représentés, le quorum de 16 conseillers présents étant dépassé, l'assemblée peut donc délibérer.

**Secrétaire de séance** : Luc MAUDET

### **Ordre du jour**

- Election du secrétaire,
- Approbation procès-verbal de ta réunion du 2 juillet,
- Maison de Service Au Public,
- Micro-crèche,
- STEP de Theil,
- Maison des associations,
- Défense incendie à Chigy,
- Limitation des vitesses des voitures sur la commune,
  - Bilan trottoirs de theil,
  - Principes (en partant des résultats de Vareilles et Theil),
- Ecoles,
  - Bilan de rentrée Theil et Chigy, .
  - Ecole numérique de ta ruralité,
  - Tarification sociale des cantines,
  - Classe très petite section à Theil,
- Défibrillateurs,
- Commune forestière,
- Assurances statutaires,
- Création, modification suppression de poste du personnel,
- Décisions modificatives
- PLUI,
- Questions diverses.



## Procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents. (24 présents, 3 représentés).

### MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Il doit y en avoir 300 en fin d'année sur la France.

8 sont programmées dans l'Yonne dont celle des Vallées de la Vanne.

Notre maison de services accueille déjà environ 2 500 visites sur l'année. (Y compris La Poste)  
Labellisation au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il doit y avoir deux personnes formées à tous les services pour assurer la continuité du service

- Anne-Charlotte FELLAH
- Ambre BELHABCHI
- Patricia BOURAND pour tenir la Poste et les mouvements sur les comptes bancaires.

Subventions annuelles : 30 000 € de l'état et 14 028 € de la poste soit 44 028 €

Les locaux de la mairie et de la MSAP vont être redistribués pour garantir un local de confidentialité à côté du lieu d'accueil.

### Etat des conventions

**La CAF**

**La CNAM**

**La MSA**

**Pôle emploi**

**La poste**

**ADAVIRS** (Aide aux victimes permanence 1 fois/mois)

**MOBIL'ECO**, permanence à partir du 4<sup>ème</sup> trimestre pour les personnes en recherche d'emploi

**La CARSAT** en cours de signature

**Le Ministère de l'Intérieur** (état civil, carte grise...)

La DGFIP (impôts)

**Le Ministère de la justice** (accès au droit, conciliateur, aide aux victimes)

**Banque de France** (surendettement)

La Maison de Services est un relai pour plusieurs associations :

**MAIA 89** (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie)

**UDAF** (Union Départementale des Associations Familiales)

**CIDF** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes)

**UTS** de Sens Unité Territoriale e Solidarité)

**LADAPT** (association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées)

**ADIL 89** (agence départementale d'information sur le logement)

**ADMR** (Aide à Domicile en Milieu Rural)

**UNA** (Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles)

Anne-Charlotte Fellah précise son action sur les prochains mois :

### Pour les aînés un projet sur la mobilité est à l'étude

- 300 questionnaires aux plus de 60 ans ont été distribués pour cibler les besoins.
- Projet pour la conférence des financeurs fin octobre
- On regarde si on fait un projet commun avec Joigny
- Travail avec Mobil'Eco

Journées portes ouvertes de la MSAP du 7 au 11 octobre 2019



Journée numérique familiale le 30 octobre 2019 à la salle des fêtes de Theil

## **MICRO-CRECHE**

### **Convention Territoriale Globale**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une étude de Convention Territoriale Globale va être réalisée par la CAF sur l'ensemble du territoire de la CCVPO. Cette CTG est désormais nécessaire pour toucher les subventions de la CAF pour nos activités scolaires et périscolaires. Un bilan sera fait sur :

- Petite enfance, jeunesse
- Parentalité
- Animation, vie sociale
- Logement cadre de vie

Ce bilan doit nous permettre de mieux cibler nos efforts.

### **Choix des entreprises pour les travaux**

6 dossiers ont été retirés, un seul dossier est considéré comme complet.

Le conseil municipal à l'unanimité (24 présents et 3 représentés) autorise Monsieur le Maire à négocier avec l'entreprise GREMY la meilleure offre pour réaliser le chantier.

Cette offre sera représentée au conseil municipal sous 3 semaines.

### **Association de gestion de la micro-crèche**

Nous visons une ouverture de la micro-crèche pour septembre 2020

Celle-ci sera gérée par une association qui gèrera aussi la micro-crèche de Villeneuve l'Archevêque.

**Un PROJET EDUCATIF LOCAL pour l'accueil du jeune enfant en micro-crèche a été établi en partenariat avec Villeneuve l'Archevêque, validé par la CAF et les services de la PMI du département.**

**Il est maintenant nécessaire de monter l'association** chargée de gérer financièrement et administrativement les micro-crèches.

Trois conseillers municipaux des Vallées-de-la-Vanne : Magalie THEROUE, Luc MAUDET et Bernard ROMIEUX feront partie de cette commission qui réunira aussi des membres représentant la commune de Villeneuve l'Archevêque et des habitants hors conseil municipal.

## **STEP DE THEIL**

8 dossiers ont été retirés

### **1 réponse pour le lot 1**

Le conseil municipal, à l'unanimité (24 présents et 3 représentés) décident de confier les travaux à l'entreprise CIVB pour un montant de 67 508,92 € HT soit 81 010,70 € TTC

### **5 réponses pour le lot 2**

Lot 2	Travaux HT	entretien/an	prix	entretien	technique	note	rang
<b>ERSE</b>	<b>466 133.95 € HT</b>	<b>3 717.03 € HT</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>92.6</b>	<b>1</b>
SYNTEA	448 856.70 € HT	3 626.00 € HT	1	1	5	88.6	2
OPURE	451 892.13 € HT	8 562.00 € HT	2	5	3	87.0	3
SCIRPE	548 181.65 € HT	5 467.22 € HT	4	4	2	84.0	4
COLAS	739 342.10 € HT	4 065.00 € HT	5	3	4	74.9	5

3 entreprises sont regroupées en tête, l'entreprise ERSE a la meilleure note technique et un coût d'entretien faible.

Le conseil municipal, à l'unanimité (24 présents et 3 représentés) décident de confier les travaux à l'entreprise ERSE pour un montant de 466 133,95 € HT soit 551 042.32 € TTC. Il demande à Monsieur le Maire de faire les demandes de subventions nécessaires.



## Planning

Pour des questions de trésorerie, le conseil municipal, à l'unanimité (24 présents et 3 représentés) adopte le planning suivant :

- Dépôt du dossier à l'Agence de l'Eau Seine Normandie avant le 15 octobre
- Réponse de l'AESN en janvier 2020
- Début des travaux, en fonction du temps à partir de janvier 2020

## Reprise des branchements des particuliers

Les travaux sont en cours. Les branchements de la salle des fêtes et de l'école sont réalisés.

## MAISON DES ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité (24 présents et 3 représentés) décide

- D'acheter un bungalow toilettes PMR à la société Bung'Eco pour un montant de 6 090 € HT soit 7 308 € TTC
- De confier les travaux du SPANC à l'entreprise Loiret-Pluie pour réaliser une filière compacte pour un montant de 11 210 € HT soit 13 452 € TTC
- De confier les travaux de chauffage à l'entreprise Le Froid Icaunais pour un montant de 7 653,58 € HT soit 9 184,30 € TTC afin de réaliser une climatisation réversible air-air

L'état des dépenses pour la maison des associations s'établit donc comme suit :

<b>SUBVENTIONS</b>		
	subvention	sur travaux
DSIL (30%)	25 622.00 €	85 406.67 €
DETR (40%)	34 163.00 €	85 407.50 €
	59 785.00 €	
<b>TRAVAUX</b>	HT	TTC
Couverture-charpente	29 772.80 €	35 727.36 €
Maçonnerie	31 190.20 €	37 428.24 €
SPANC	11 210.00 €	13 452.00 €
WC	6 090.00 €	7 308.00 €
Chauffage	7 653.58 €	9 184.30 €
	85 916.58 €	103 099.90 €

## DEFENSE INCENDIE

Une demande de rendez-vous a été faite aux pompiers pour examiner l'état des prises d'eau pour la défense incendie de Chigy.

La commune s'oriente vers un aménagement de points de pompage dans la Vanne pour alimenter les zones nord du village.

L'état des bornes sur Theil et Vareilles est correct.

## LIMITATION DE VITESSE

Les travaux d'aménagements du trottoir de Theil semblent convenir aux parents amenant leurs enfants à l'école.



Le conseil municipal à l'unanimité (24 présents et 3 représentés) accepte la revalorisation des travaux d'IdTP à 12 972,50 € HT après qu'une demande de rallongement de la zone concernée et une protection renforcée aient été demandées par la mairie.

La délimitation du trottoir s'élève alors à 81 € HT le mètre linéaire de trottoir.

La zone 30 sera délimitée à partir du chemin de la sucrerie route du Miroir.

Les riverains se plaignent de vitesses excessives dans un certain nombre de rues sur des routes départementales.

Une rencontre tripartite Conseil Départemental, UTI, Commune a été demandée par la commune pour étudier la situation.

Monsieur le Maire rappelle le coût de certains dispositifs mis en œuvre sur Vareilles : dos d'âne : 2 000 € HT, plateau : 5 800 € HT, plots berlinois : 2 200 €.

Un excellent ralentisseur est la création d'obstacles sur la chaussée (voitures en stationnement, chicanes...)

## **ECOLES**

Magalie Théroué fait un bilan de la rentrée à Theil

- Nombre d'enfants en maternelle : 72 en 3 classes (22 de Grande Section, 24 de Moyenne Section, 16 Petite Section + 10 Moyenne Section)
- Nombre d'enfants en primaire : 34 (une classe de 18 CP de et une classe de 6 CP et 10 CE2)

Luc Maudet fait de même pour Chigy

- Nombre d'enfants en maternelle : 26 (8 petites sections et 18 moyennes sections)
- Nombre d'enfants en CM1-CM2 : 26 ( 8 CM1 18 CM2)
- Une nouvelle institutrice est arrivée, ce qui pérennise l'école maternelle.

Le projet de numérisation des écoles avance. Un TBI (Tableau Blanc Interactif) a été acheté pour équiper la classe de Chigy et un autre pour la classe de CP de Theil. Ceux-ci seront opérationnels après les vacances de la Toussaint. (Subvention de l'Education Nationale de 50% sur le montant TTC)

## **TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES- « repas à 1€ »**

Le gouvernement propose un soutien financier pour une tarification sociale des cantines. Deux conditions sont imposées :

- Créer au moins trois tranches de prix en fonction du coefficient familial
- La tranche la plus basse ne doit pas dépasser 1 € par repas.

Le but de cette mesure est de s'assurer que tout enfant a un repas correct, complet et équilibré 4 fois par semaine.

Dans un premier temps monsieur le Maire propose d'aligner le tarif de la cantine de Chigy sur celui de la cantine de Theil à 4 € par repas au lieu de 4,70 €. Il considère que payant les mêmes impôts, il est juste qu'ils aient les mêmes avantages. Le coût pour la commune est estimé à 2 500 €.

Le conseil municipal à l'unanimité (24 présents et 3 représentés) accepte de demander au SIVOS de la Vanne de facturer le repas à 4 € pour les enfants des familles résidant aux Vallées-de-la-Vanne à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019. La différence sera remboursée par la commune des Vallées-de-la-Vanne au SIVOS

Dans un deuxième temps, monsieur le Maire présente au conseil municipal plusieurs simulations de coût du repas à la cantine à 1 € en dessous d'un certain quotient familial. Le coût pour la commune



varierait de 3 100 € à 5 100 € sur la base du nombre de repas servis en 2018-2019 aux enfants de la commune.

Des conseillers municipaux craignent une augmentation du nombre d'enfants à la cantine obligeant la commune à mobiliser plus de moyens qu'actuellement, ce qu'elle a déjà du mal à faire. D'autres conseillers municipaux estiment que le but d'assurer un repas de qualité à chaque enfant sera ainsi atteint.

Le conseil municipal à l'unanimité (24 présents et 3 représentés) accepte le principe du repas à 1 € pour la tranche la plus basse à compter du 4 novembre 2019.

Il adopte à l'unanimité (24 présents et 3 représentés) les tarifs suivants :

Quotient familial inférieur à 800 prix du repas 1€

Quotient familial compris entre 800 et 1 000 prix du repas 3 €

Quotient familial > 1000 prix du repas 4 €

### **CLASSE DE TRES PETITE SECTION**

La commission « classe de très petite section comprend Lysiane Le Goff, Maryse Bourgeois, Marie-José Masson, Claudine Leclerc, Aline Clément Magalie Théroué et Luc Maudet. Elle se réunira prochainement pour commencer à travailler avec les institutrices.

### **COLLATION ET PETITS DEJEUNERS**

Le Conseil municipal s'étonne de la suppression de l'autorisation pour les enfants de prendre une collation après 8h 30, surtout pour les enfants de maternelle.

Cette interdiction leur paraît aller à l'encontre du plan de l'Etat « **un fruit à la récré** » et semble déconnecter de la réalité.

Il demande à Magalie Théroué de faire le point avec les institutrices sur ce dossier.

Il demande à Monsieur le Maire de clarifier la situation avec l'Inspection d'Académie

Les garderies de Theil et Chigy accueillent une quarantaine d'enfants le matin à partir de 7 heures, ce qui entraîne pour certains plus de 5 heures entre le petit-déjeuner et le déjeuner de midi.

Le conseil municipal à l'unanimité (24 présents et 3 représentés) décide de s'engager dans le dispositif « petits déjeuners » proposé par la Directrice Académique de l'Yonne pour les garderies de Theil et Chigy (tous les enfants qu'ils soient de la commune ou non)

- Ces petits déjeuners seront proposés sur le temps de garderie (avant 8h 30)
- La commune proposera aux institutrices de réaliser ensemble un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation durant les temps scolaires
- L'équipe éducative de l'école informera les parents pour les associer et éviter le risque d'une double prise de petit déjeuner.
- Remboursement de 1 € 20 par petit déjeuner par l'Education nationale.
- Il est prévu de démarrer l'expérience le 4 novembre

### **DEFIBRILLATEURS SUR LA COMMUNE**

Pour les ERP de type 4 (nos salles des fêtes), les défibrillateurs seront obligatoires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 décret 2018-1186 du 19 décembre 2018

Monsieur le Maire propose l'installation de 3 défibrillateurs

- Mairie de Chigy ou salle des fêtes de Chigy
- Salle des fêtes de Theil
- Salle des fêtes de Vareilles

Compte tenu des différentes propositions, le conseil municipal, à l'unanimité (24 présents et 3 représentés) autorisent monsieur le Maire à acheter les 3 défibrillateurs sans contrat de maintenance auprès d'un distributeur de la région.



### **LES VALLÉES-DE-LA-VANNE COMMUNE FORESTIERE :**

Le conseil municipal, à l'unanimité (24 présents et 3 représentés) décide que la commune Les Vallées-de-la-Vanne adhère au réseau des communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté. La cotisation est de 100 € + 0 03 € par habitant pour une commune de notre strate.

### **ACHAT DE GOBELETS PERENNES :**

Guy Lamarre présente le projet d'achat de gobelets pérennes pour remplacer les gobelets jetables qui n'existeront plus en 2020. L'achat de ces gobelets reçoit une subvention du syndicat des déchets Centre Yonne et une subvention de la CCVPO (30% du montant de la commande limité à 300 € pour chacune des subventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité (24 présents et 3 représentés) mandate monsieur le maire pour acheter environ 2 000 gobelets plastiques pérennes marqués au sigle de la commune.

### **ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL**

Le contrat de cette assurance de la commune pour compenser les charges et salaires des agents absents vient à expiration en décembre 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité (24 présents et 3 représentés) autorise monsieur le Maire à signer un nouveau contrat avec le centre de gestion avec une franchise de 10 jours pour les risques de maladie ordinaire.

Sur la masse salariale concernée, le taux est de 6,01% pour les salariés CNRACL et de 1,13% pour les salariés IRCANTEC.

### **DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET**

Le conseil municipal, à l'unanimité (24 présents et 3 représentés) approuve les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	5902.00	
60628	Autres fournitures non stockées	-233.00	
6135	Locations mobilières	-2000.00	
61521	Entretien terrains	-2000.00	
615231	Entretien, réparations voiries	-2000.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	3000.00	
6413	Personnel non titulaire	1500.00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1500.00	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		5669.00
<b>TOTAL :</b>		<b>5669.00</b>	<b>5669.00</b>

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	150.00	
13918 (040)	Autres subventions d'équipement	5669.00	
2183	Matériel de bureau et informatique	83.00	
28041582 (040)	GFP : Bâtiments, installations		5902.00
<b>TOTAL :</b>		<b>5902.00</b>	<b>5902.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>11571.00</b>	<b>11571.00</b>



## **PLUI**

Chaque village a, en mairie, un dossier papier de son territoire arrêté au 20/08/2019. Les autres éléments sont disponibles sur le site internet de la CCVPO.

La consultation des Personnes Publiques Associées durera trois mois (délai légal).  
Les communes ont la possibilité d'apporter des **recommandations** pendant toute la durée de cette consultation.

Ces éléments sont consultables par le public **sur le site internet de la CCVPO.**

Un nouveau registre d'observation sera ouvert lors de l'enquête publique après du commissaire enquêteur.

Le Préfet va nommer un commissaire enquêteur (ou une commission d'enquête) qui sera libre d'organiser les permanences dans les mairies. Toutes les informations sur l'enquête seront publiées dans la presse et affichées dans les communes (obligation légale).

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Cérémonie du lundi 11 novembre**

10h 30 monument aux morts de Theil sur Vanne

11 heures : monument aux morts de Vareilles

11h 15 cimetière de Vareilles

11h 30 cimetière de Chigy

12 heures vin d'honneur salle des fêtes de Chigy

### **Cours d'informatiques aux aînés**

16 cours reconduits cette année et animés par Age d'Or services

Les séances seront organisées les 18 octobre, 25 octobre, 8 novembre, 15 novembre, 22 novembre, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre.

De 14h à 16 heures tablettes (3 tablettes peuvent être prêtées)

De 16 heures à 18 heures : ordinateurs

Un flyer a été déposé nominativement dans la boîte aux lettres de chaque habitant de plus de 60 ans

### **Repas des aînés**

Comme l'année dernière il sera proposé un repas ou un colis aux aînés.

Le repas sera organisé dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de décembre à Chigy.

Cédric Cornaire demande que le car scolaire transportant les enfants au lycée technique s'arrête à la station de bus route du miroir coté Vareilles. Monsieur le Maire demandera à la CCVPO de faire cette demande au Conseil Régional.

La séance est levée à 22 heures 50